

**DÉLIBÉRATION N°2024-25\_110  
de la commission de la formation et de la vie universitaire  
de l'université Marie et Louis Pasteur**

Séance du jeudi 15 mai 2025

6. Offre de formation :  
6.2 Remédiation LAS / PASS

La délibération étant présentée pour Décision :

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20  Membres présents : 24 Membres représentés : 8 Total : 32	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2  Suffrages exprimés : 30  Pour : 30 Contre : 0
---	--

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur notamment l'article 11.3.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Marie et Louis Pasteur, après en avoir délibéré, approuvent la remédiation LAS / PASS.

Besançon, le 15 mai 2025

Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services

Thierry CAMUS



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :  
- Remédiation LAS / PASS.

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités  
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*

## REMEDIATION LAS 2

	Remédiation souhaitée	Justification	Moyens demandés	Temporalité	Commentaire
LAS 2 Psychologie	OUI	Mission de soutien pédagogique pour compenser les bases L1 manquantes (en coordination avec les enseignants-chercheurs du département).	30h Tutorat	Sur toute la L2 (S3 et S4)	
LAS 2 Droit	OUI	Soutien méthodologique par le tutorat sur trois matières à TD (Droit des obligations en Droit privé et Droit administratif en Droit public et Droit pénal). Approfondissement de la méthode des exercices spécifiques aux juristes, dissertation, commentaire de décision de justice et surtout cas pratique.	18h tutorat	En même temps que les enseignements de S3 sur tout le semestre.	6h en Droit des obligations, 6h en Droit administratif et 6h en Droit pénal, soit 18h
LAS 2 Physique-Chimie	OUI	Palier le manque d'enseignements pratiques en PASS. Donner des outils pour la méthodologie expérimentale. Compléments de maths.	24h = 12h TP de Chimie + 6h TP de Physique + 6h de TD remédiation maths	Avant le début des enseignements de S3	
LAS 2 Sciences pour l'ingénieur	OUI	Nous avons décidé de prévoir 10 h de remédiation Maths pour aborder les notions non vue en PAS (intégrales, dérivées, intégrales multiples, fonction a plusieurs variable, et notions de vecteurs et fonctions vectorielles,...) Nous souhaitons garder des heures de remédiation en mécanique et en électronique, essentiellement pour des aspects pratiques car les étudiants n'ont pas fait de TP et donc ne connaissent pas les appareils de mesures utilisés, ni la façon de rédiger un TP	30h = 10h de Maths + 10h de Mécanique + 10h d'Electronique	Avant le début des enseignements de S3.	
LAS 2 Mathématiques	OUI	-Compléments de notions à travailler en autonomie avant remédiation en présentiel -Remédiation en présentiel pour compléments de notions.	15h TD	Les compléments à travailler en autonomie auront lieu avant la remédiation en présentiel. La remédiation sur les compléments de notions auront lieu avant les enseignements de S3	Utilisation d'un polycopie de cours, d'exercices et de fiches méthodes pour un avancement en autonomie. Remédiation proposée par créneaux de 3h
LAS 2 Sciences de la vie	NON	Etudiants de PACES n'avaient pas de remédiation et s'en sortaient bien donc pas de raison que cela change.			
LAS 2 STAPS	NON	Les mineures disciplinaires de PASS semblent suffisantes. Pas envie de surcharger les étudiants de LAS 2 devant faire les enseignements de L2 Sport + Mineure Santé.			
LAS 2 Philosophie	NON	Un tutorat disciplinaire existe déjà en dehors du cadre des LAS et n'a pas besoin d'être renforcé par des heures supplémentaires			